

LE QUISÉTOUIT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 45 - DÉCEMBRE 2017



BAILLEAU-LE-PIN



CARRÉ *Zen*
Coiffure mixte

4 rue de Beauce 28120 Bailleau le Pin
Tél: 02 37 25 48 89

 **BRICOMARCHÉ**
Les Mousquetaires
Pouvoir tout faire **moins cher**

DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX - JARDIN
ART DE LA TABLE - PETIT-GROS ELECTROMÉNAGER
ZI Nord 28160 BROU - 02 37 96 04 24

DÉCORATION - BRICOLAGE - MATÉRIAUX
JARDIN - ANIMALERIE
56 av. M. Proust 28120 ILLIERS COMBRAY
02 37 24 19 81

Lundi au vendredi 9h à 12h15 - 14h30 à 19h
Samedi 9h à 12h30 - 14h à 19h



Le COMPTOIR
des Minéraux 28

Venez à la découverte
de mon univers.

*J'accueille et informe toute personne intéressée
par la magie, la beauté, la diversité et les bienfaits
des minéraux, que nous offre la nature.*

Horaires
d'ouverture
Lundi - Mercredi
Vendredi - Samedi
14h à 19h
(du 1/11 au 31/3
fermeture à 18h)

www.comptoirmineraux28.com

Rue du Moulin à l'angle du n° 6
28120 BAILLEAU-LE-PIN
Hervé Tél. 06 88 57 21 73

 **Ab'cis Architecture 28**
Baticoncept 

 **Bienvenue chez AB'CIS architecture 28, votre cabinet d'architecture situé à Bailleau-le-Pin dans le département de l'Eure-et-Loir (28)**

Nous nous chargeons, dans le respect des règles de l'art, d'effectuer de A à Z tous vos travaux de création et de rénovation. AB'CIS architecture 28 réalise des bâtiments d'habitation, industriels, commerciaux, tertiaires et publics.

Nos architectes vous assurent un accompagnement personnalisé sur la durée totale des travaux et des démarches administratives dont le permis de construire, déclaration préalable, autorisation de travaux.

Nous mettons à votre disposition une équipe de spécialistes dotés d'une forte capacité d'écoute, pour le conseil et l'élaboration des actions à mener. Retrouvez-nous également dans notre cabinet à Ivry-la-Bataille(27)

Pour plus de renseignements concernant la construction de bâtiments ou autres projets, veuillez prendre contact avec AB'CIS architecture à Bailleau-le-Pin (28).

Jean-Manuel VAZ

 **Responsable**
Agence de Chartres :

Jean-Manuel VAZ
Bureau : 02.37.28.47.81
Portable : 06.75.07.12.55
E-mail : abcis.vaz@bbox.fr

Adresse :
23, rue de Chartres
28120 Bailleau-le-Pin








SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
La vie dans notre village	
Départ d'Isabelle et arrivée d'Irina	p. 2
Les jeux d'enfants	p. 3
La médiathèque	p. 4
L'inauguration du Square Maurice Herblot	p. 5
La station d'épuration	p. 6
L'urbanisme	p. 8
La vie culturelle	
Mars le mois du théâtre	p. 9
Les conseils municipaux	
CR Conseil du 26.06.2017	p. 10
CR Conseil du 09.10.2017	p. 11
Parole aux associations	
Swing Danse	p. 12
Les Fok's Percyés	p. 12
Le Berceau	p. 12
Zoom sur une association	
Taekwondo	p. 13
Informations pratiques	
Le recensement de 2018	p. 14
Les pompiers recrutent	p. 14
Prévention des déchets	p. 15
Communauté de communes	
Les compétences de la Communauté de communes	p. 16
Etat civil	3 ^e couv



La fin d'année 2017 arrive et c'est l'occasion de faire le bilan de l'année qui s'achève. Pour notre commune, 2017 aura été une grande année de travaux et c'est l'occasion de faire le point :

La médiathèque qui remplace l'ancienne bibliothèque est opérationnelle. C'est Rue de l'Église, dans les locaux de l'ancien «Gamm vert» entièrement rénovés que vous serez accueillis.

Pour les plus jeunes, des jeux d'enfants ont été installés sur l'aire de jeux du lotissement du Petit Orme et la construction du

«city-stade» dans le nouveau lotissement est achevée.

La viabilisation de la dernière tranche du lotissement est terminée et pratiquement tous les terrains sont vendus.

La station d'épuration devenue obsolète, ne respectait plus les normes en vigueur. La nouvelle est en bonne voie et devrait être opérationnelle au début du second trimestre 2018.

Le détournement des eaux venant de la route de Magny, qui étaient en partie responsables des inondations dans le bourg, est réalisé. Nous espérons ne plus connaître de montées excessives des eaux lors de violents orages.

A noter que grâce à une gestion saine et rigoureuse, ces travaux se réalisent sans augmenter les impôts.

Bailleau-le-Pin peut également s'enorgueillir d'avoir un tissu associatif intense, et en tant que conseiller délégué chargé des relations avec les associations, je suis particulièrement heureux de constater que nos associations, de façon générale, se portent bien.

Qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales, ce sont de véritables missions d'utilité publique que nos associations assument. Le bénévolat devenant une pratique se raréfiant, je tiens à remercier toutes les présidentes, tous les présidents ainsi que leurs équipes qui permettent à chacun, en parfait accord avec la municipalité, de se divertir, d'apprendre ou bien de pratiquer une activité.

Le Quisétout est notre outil de communication, mais c'est également le vôtre. Par conséquent la commission communication dont je suis le rapporteur reste ouverte à toutes les propositions d'amélioration. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Notre bulletin municipal, à parution bisannuelle, qui est en place depuis 1995, était notre principal outil de communication, mais il a été rejoint depuis, par un site internet (bailleau-le-pin.fr) et une page Facebook (facebook.com/bailleaulepin28/).

Avec l'hiver qui arrive, il me revient de vous souhaiter à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2018.

*Le Conseiller Délégué chargé de la Communication,
de la Culture et des Associations.*

Eric Massot

Rédaction - Documentation

Diffusion

MAIRIE DE BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 37 27

Conception - Édition

PUBLICITEL

7 rue de Fontenay 28110 LUCÉ

Tél. 02 36 25 16 64

Photos : Fotolia.com

Reproduction même partielle interdite

Dépôt légal 4^e trimestre 2017

Directeur de la publication : Martial LOCHON

Directeur de la rédaction : Eric MASSOT

Conseiller Délégué à la Communication

Comité de rédaction :

Commission Communication

de la commune de BAILLEAU-LE-PIN

La Commission Communication est composée de

Marie-Claude AUGROS, Virginie CORDONNIER,

Maryvonne DELPEUX, Christian LAGOUTTE,

Nathalie MOREAU, Jérôme SABATHIER,

Patricia ZDEBSKI et Eric MASSOT.

Merci à tous ceux qui grâce à leurs annonces publicitaires ont permis la réalisation de ce numéro. Les annonceurs potentiels sont priés de contacter Eric Massot ou le secrétariat de Mairie pour connaître les modalités.



Départ de Isabelle Fassot et arrivée de Volanirina Andriamanalina

Dans notre édition n°42 du Quisétout de juin 2016, nous souhaitions la bienvenue à Isabelle Fassot, notre nouvelle secrétaire de mairie arrivée en 2015.

Après deux années passées au service des Bailleuillais, Isabelle, grande voyageuse, a souhaité poursuivre sa vie avec sa famille sous le ciel de la Bretagne.

Au cours d'un pot de départ cet été, le maire, Martial Lochon, après l'avoir remerciée de son implication dans la vie de la commune de Bailleau-le-Pin, lui a remis la médaille de la ville, en souvenir des moments passés dans notre commune.



Nous souhaitons bon vent à Isabelle et sa famille !

Après le départ d'Isabelle, nous avons le plaisir d'accueillir Volanirina au poste de secrétaire de mairie.



QST : Irina, pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Irina : Je suis originaire de Madagascar et je suis arrivée en France à la fin des années 80. Je m'appelle Volanirina Andriamanarina mais pour faire plus court, on peut m'appeler Irina...

J'ai 3 enfants. J'habite sur l'agglomération chartraine.

QST : Quelles sont vos fonctions au sein de la mairie ?

Irina : J'occupe le poste depuis le 02 octobre 2017. J'ai repris les tâches précédemment exercées par Isabelle. Ce poste est placé sous le signe de la polyvalence car j'interviens dans de nombreux domaines comme la comptabilité, les ressources humaines, la gestion administrative etc..

QST : Quelle formation avez-vous suivie ?

Irina : J'ai débuté mes études à Madagascar et après mon arrivée en France j'ai obtenu un BTS en secrétariat.

QST : Quel est votre parcours professionnel ?

Irina : Je suis entrée dans la Fonction Publique Territoriale en 1995 en tant qu'agent administratif dans le département de l'Essonne.

J'ai ensuite obtenu le concours de rédacteur et j'ai continué à exercer mes fonctions dans des communes de l'Essonne jusqu'en 2011. A partir de cette date, j'étais secrétaire de mairie à la commune de Saint-Symphorien-Le-Château, devenue Bleury-Saint-Symphorien après fusion de communes.

QST : Pourquoi et comment êtes-vous arrivée à Bailleau-le-Pin ?

Irina : La commune dans laquelle j'exerçais a fusionné avec la commune d'Auneau pour devenir Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Dans le cadre de cette restructuration, le personnel administratif a été amené à se spécialiser. Or, j'attache beaucoup d'importance à la polyvalence. Je ne trouvais plus ma place dans ces nouvelles missions.

J'ai donc postulé à plusieurs offres d'emploi dans différentes communes. J'ai obtenu 4 entretiens et j'ai choisi d'accepter l'offre de la commune de Bailleau-le-Pin. La structure de la commune de Bailleau-le-Pin correspond à toutes mes attentes.

QST : Quels sont vos projets professionnels ?

Irina : Je souhaite m'investir le plus longtemps possible dans mes missions à Bailleau-le-Pin. Dans un avenir un peu plus lointain, j'aimerais poursuivre ma carrière dans le grade supérieur, en tant qu'attaché territorial.

QST : Merci Irina pour votre accueil et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Marie-Claude AUGROS

Michel
BUTTEAU

**ELECTROMÉNAGER
ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE
PLOMBERIE - FUEL**

Tél. 02 37 25 37 07

26 Grande Rue 28120 BAILLEAU LE PIN

COUP & CLAIRE

22 Grande Rue
28120 BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 35 23



«Il fait bon s'amuser à Bailleau-le-Pin»

Pour le plaisir des petits Bailleaulais, la municipalité a créé sur l'ancienne aire de jeux du Petit Orme :

- **UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX «CAMELEO TOUR»** composée de deux tours à activités (une quinzaine environ) et de deux balançoires à ressorts implantées sur un vaste espace herbeux.



Le choix s'est porté sur la société HUSSON, entreprise vosgienne spécialiste des jeux de plein air. En effet, le style végétal et les matériaux de qualité et colorés se marient bien au paysage, ces jeux ont emporté tous les suffrages du Conseil municipal lors de leurs présentations par Monsieur Luc DESVEAUX, Adjoint à la Commission «TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE».

Près de 15 activités sont proposées pour développer les sens des enfants :

APPRENDRE A GRIMPER :

- avec un plan incliné à marches, style «mur d'escalade» ;
- avec un filet à câbles pour évoluer dans les airs (reliant les deux tours de jeux, accroché à des barres d'acier verticales) ;
- une échelle escalier (pour grimper dans la tour) ;

APPRENDRE A GLISSER :

- un toboggan tournant avec arrivée basse confortable et sécuritaire ;

PRENDRE DE LA HAUTEUR :

- deux plateformes de jeux complémentaires sur



lesquelles l'enfant arrive en se hissant, en grimpant... suivant les agrès rencontrés ;

APPRENDRE A SE HISSE :

- des arceaux de sécurité en haut des deux tours servent au maintien et aident à se tracter, pour les plus dégourdis !

FAIRE DES JEUX D'IMITATION :

- une mini cabane avec table et banc est nichée sous la tour « Fleurs » ;

- une autre cabane à activités de stimulations sensorielles à formes végétales (toucher, tourner, faire glisser...);

SE BALANCER :

- une balançoire double à ressorts et banc central «Coccinelle» ;

COURIR ET SE DEPENSER :

- sur le vaste espace herbeux ouvert, entourant l'aire de jeux «CAMELEO TOUR».

- Les deux tours et agrès sont implantés, pour plus de confort et de sécurité, sur un lit profond de graviers ronds de calcaire clair de moyen diamètre pour faciliter et amortir la réception et la marche des petits joueurs.

Les familles et les promeneurs découvriront aussi les alentours, en suivant le circuit de chemins reliant cette aire de jeux au nouveau CITY STADE. Le cheminement se poursuit à travers les lotissements, rejoignant le « Cœur de village », par le nouveau chemin reliant directement la crèche à la Médiathèque et aux écoles.

• UN CITY STADE « HIGH-TECH » POUR LES PLUS GRANDS



La municipalité, soucieuse du bien-être des adolescents Bailleaulais, vient de créer un nouvel espace d'activités sportives «dernier cri», le city stade «COLOR'ADO», choisi toujours dans le catalogue par les élus et proposé par l'entreprise HUSSON.

Il est installé à l'orée de la dernière tranche du nouveau lotissement.

Il est dès à présent relié aux nouveaux circuits de chemins pédestres, véritable parcours familial reliant les différents endroits nouvellement aménagés notamment le chemin de la mini-crèche et de la nouvelle Médiathèque permettant un accès direct aux écoles maternelle et primaire et au Cœur de village en toute sécurité.

Les adolescents et grands enfants l'ont déjà investi rapidement. Ils viennent s'exercer et partager des bons moments avec leurs copains, autour d'activités sportives telles que le basket-ball, le foot sur le terrain bitumé, (le stade et le terrain de foot d'entraînement vers la Salle des sports sont quand même à privilégier pour pratiquer ce sport). Ils peuvent aussi s'adonner à la course et à la glisse, pour les skateurs ou acros aux rollers, autour du city stade.



Certains, rencontrés sur place, lors d'échanges, nous ont confié être ravis et rêvent déjà d'un skate-park !

• LA POSE DE BANCS ET POUBELLES

achèvera l'aménagement des deux espaces de jeux.

BAILLEAULAISES, BAILLEAULAIS, EN FAMILLE OU SEULS, Y A PLUS QU'A !

Nathalie MOREAU



Un nouvel espace culturel à Bailleau-le-Pin La médiathèque est bientôt finie !

La population bailleaulaise étant en pleine expansion, la municipalité a voulu marquer un grand coup avec une offre culturelle en créant une nouvelle Médiathèque (remplaçant l'ancienne bibliothèque située dans l'enceinte de l'école maternelle) située dans le bâtiment «GAMM VERT», entièrement rénové et agrémenté côté jardin, d'une extension et d'un jardin « pédagogique ». Cette belle réalisation moderne, originale, esthétique, pratique et bien pensée a été plébiscitée par la municipalité, qui a choisi la société d'architecture AB'CIS, représentée par Monsieur VAZ, qui l'a proposée, et qui a été aidé pour les espaces verts par un architecte paysagiste Madame Catherine LEMONNIER. La Médiathèque sera bientôt opérationnelle (courant janvier 2018).

La façade du bâtiment, côté entrée rue de l'Eglise, a gardé son style et a été modernisée avec des huisseries et fenêtres en alu noir mat (certaines portes et accès déplacés, pour la praticité et les normes d'accessibilité). Les revêtements, crépis et couleurs utilisés redonnent un coup de pep's à l'ensemble.



Avant côté rue de l'Eglise



Après côté rue de l'Eglise

Côté jardin (ancienne pelouse avec arbre), les élus ont eu un grand coup de cœur sur l'idée du cabinet d'Architecture de créer une extension en forme de prisme, qui permet des lectures avec une bonne lumière naturelle, avec verrières et toit étudiés pour maintenir une température confortable tout au long de l'année, optimisant aussi les économies d'énergie. D'autre part, un espace aménagé d'un coin de jardin pédagogique original « des 5 sens » composé de plusieurs îlots à bacs carrés en bois, surélevés, où pousseront des plantes odorantes, gustatives, visuelles et tactiles, mis à la disposition des écoles et entretenus par la commune, agrémente l'ensemble. Un chemin en stabilisé et pavés à joints herbeux permettra aux passants, familles et écoliers un accès transversal direct, de la crèche, rue de Beauce à la Médiathèque, rue de l'Eglise.



Avant côté jardin



Après côté jardin



Après côté jardin (vue aérienne)

Le mobilier sera composé de fauteuils taillés dans le bois permettant aux lecteurs ou passants une pause «nature» bien agréable, auprès d'arbustes bas, de graminées et de carrés fleuris d'herbes de prairie, espace égayé aussi par des piliers en bois rond colorés (rappel des couleurs intérieures de la Médiathèque). Cet espace sera bordé de chèvrefeuilles palissés et de mûriers sans épines.



Extension et jardin pédagogique



Vue de l'extension côté crèche



Vue de l'extension côté école maternelle

Quelles activités et services va proposer la Médiathèque ?
Ce projet est régi par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), son antenne locale est la BDEL (Bibliothèque départementale d'Eure-et-Loir).

Quel est son rôle ?

Elle définit la politique voulue des Conseils départementaux en matière de :

- développement de la lecture, de prêts et ravitaillement des livres pour les communes de moins de 10 000 habitants ;
- dépôts de documents spécifiques destinés à des publics ciblés (scolaires, petite enfance, personnes âgées...) ;
- formation également des personnels bénévoles et salariés ;
- conseil aux élus et personnels à la construction, à la gestion, au développement, à l'animation et action culturelle, et accompagnement des projets et dossiers de subvention.

Elle a donc pour but de mettre en œuvre la lecture publique en Eure-et-Loir.

Pour la taille du village, elle a proposé :

- un coin de lecture pour tous (scolaires compris) ;
- un coin ados ;
- un coin adulte ;
- un espace audio de CD ;
- une connexion Internet ;
- un bureau d'accueil et de prêt ;
- un coin sanitaire destiné au public ;
- un coin salle de repos (et sanitaires) pour le personnel.

Des expositions temporaires pourront être présentées aussi.

- La plage horaire de départ sera de 12 à 15 heures par semaine, réparties en fin d'après-midi, une partie du mercredi et du samedi (définies début janvier 2018 conjointement avec le ou la bibliothécaire et les bénévoles choisis).
- Les modalités d'inscription et tarifs seront définis à l'ouverture et calés sur ceux déjà pratiqués dans la Communauté de communes.

Le but de ce nouvel établissement culturel est aussi de faciliter la rencontre et le lien intergénérationnel entre habitants.

- Les finitions sont en cours, et l'inauguration sera pour bientôt (suivre les informations sur la page Facebook de la commune, sur le tableau d'affichage (vers Salle des fêtes) et à la mairie.

(Merci à Monsieur le Maire Martial LOCHON pour les informations et à Monsieur VAZ pour les photos, les plans et informations techniques complémentaires).



Défilé du 14 Juillet 2017 – Inauguration du Parc Herblot



La cérémonie du 14 Juillet 2017, s'est déroulée en présence des porte-drapeaux, des pompiers, de l'Harmonie, des élus locaux, des Anciens Combattants, de la famille HERBLOT et des habitants du village. Cette année la France mettant à l'honneur l'Amérique, c'est accompagné d'Alexandre, Clara, Sophia et Théo, les petits enfants Herblot, de nationalité américaine, que M. le Maire a déposé une gerbe au monument aux morts, suivi d'un recueillement en mémoire des victimes de l'attentat de Nice, survenu il y a un an.

Le cortège a ensuite poursuivi le défilé par la rue du 11 Novembre, la rue de la Gare pour se rendre au parc Herblot, rue Aristide Briand, pour l'inauguration.



M. le Maire a dévoilé la plaque, «Square Maurice HERBLOT», avec Christiane, ses enfants et ses petits enfants. M. le Maire a rappelé l'histoire de M. Maurice HERBLOT. Il est né en 1901 à Etampes, quatrième enfant d'une famille de neuf enfants. Il est décédé en octobre 1975.



M. Maurice HERBLOT est arrivé à BAILLEAU-LE-PIN en 1928 pour reprendre l'entreprise de graineterie «la coopérative agricole qui se trouve rue Pasteur». Il était très proche de ses ouvriers d'où leur présence lors de cette inauguration.



Il a fait trois mandats au conseil municipal, de 1958 à 1971. Il a été longtemps le Président de la fanfare. Sa femme Marie-Louise était également très impliquée dans la vie de la commune. Elle a contribué à la création de la gymnastique volontaire, de la Croix Rouge, du Secours Catholique et du club du 3ème âge. Ils ont eu deux filles Ginette et Christiane et 8 petits enfants. Tous vivent aux États-Unis.



M. HERBLOT était un amoureux de la nature et des plantes. Il a aménagé ce parc de ses propres mains, pendant ses moments de loisirs. C'est pourquoi il était important pour la famille de planter un arbre symbolique ce jour d'inauguration. Il a été choisi de planter un érable en guise de témoignage.



Les deux filles Ginette et Christiane ont décidé de faire don à la commune de ce parc, à la seule condition que la commune accepte d'en perpétuer l'entretien. Elles souhaitaient que ce parc abrite pour longtemps le cri des enfants (ce qui leur rappelle leur enfance). Chaque année, le lundi de Pâques, le Comité des fêtes y organise la chasse à l'œuf.



M. le Maire a remis à Christiane, entourée de son fils Bertrand, de sa fille Myriam et de cinq de ses petits-enfants, la médaille de la commune ainsi qu'une fleur.

Christiane était très heureuse et émue de toute la chaleur que la commune a apportée pendant cette cérémonie.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé la cérémonie.

Maryvonne DELPEUX





La nouvelle station d'épuration

Depuis le mois de mai dernier, des engins de travaux publics ont investi la station d'épuration située route de Sandarville. Mise en service en 1985, celle-ci va subir une cure de jouvence tout en étant profondément remaniée. « Nous avons de plus en plus de problèmes mécaniques récurrents, des roulements qui cassaient et des gros soucis avec les biodisques », nous explique Luc Desveaux, adjoint au maire, chargé des travaux, de l'environnement et du cadre de vie. « De plus, le permis de lotir pour le nouveau lotissement était bloqué par la préfecture. Sa délivrance était conditionnée au fait que la commune s'équipe d'un outil d'épuration de l'eau digne de ce nom. De toute façon, son remplacement était prévu puisqu'elle était en fin de vie : elle avait plus de 30 ans ! Cela ne remet pas en cause le plan de zonage d'assainissement : seuls les hameaux, quelques maisons isolées du bourg et quelques bâtiments professionnels restent en assainissement non collectif ».



Suite à une étude préalable mettant en évidence l'excès d'eaux pluviales parasites arrivant à la station, la Police de l'Eau a imposé des contraintes supplémentaires afin que le projet puisse voir le jour : « Nous sommes restés dans un réseau unitaire, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales vont dans le même égout. Or, il s'avère qu'un outil d'épuration comme le nôtre est basé sur le travail des bactéries. Donc, plus les eaux sont diluées, moins le travail des bactéries est

facile. Elles se plaisent dans l'eau chargée et dès lors que l'eau est trop claire, le taux de rendement de l'épuration chute. C'est pour ça que nous avons invité par courrier les particuliers du bourg qui possédaient encore une fosse-septique à raccorder l'évacuation de leurs eaux usées directement à l'égout ».

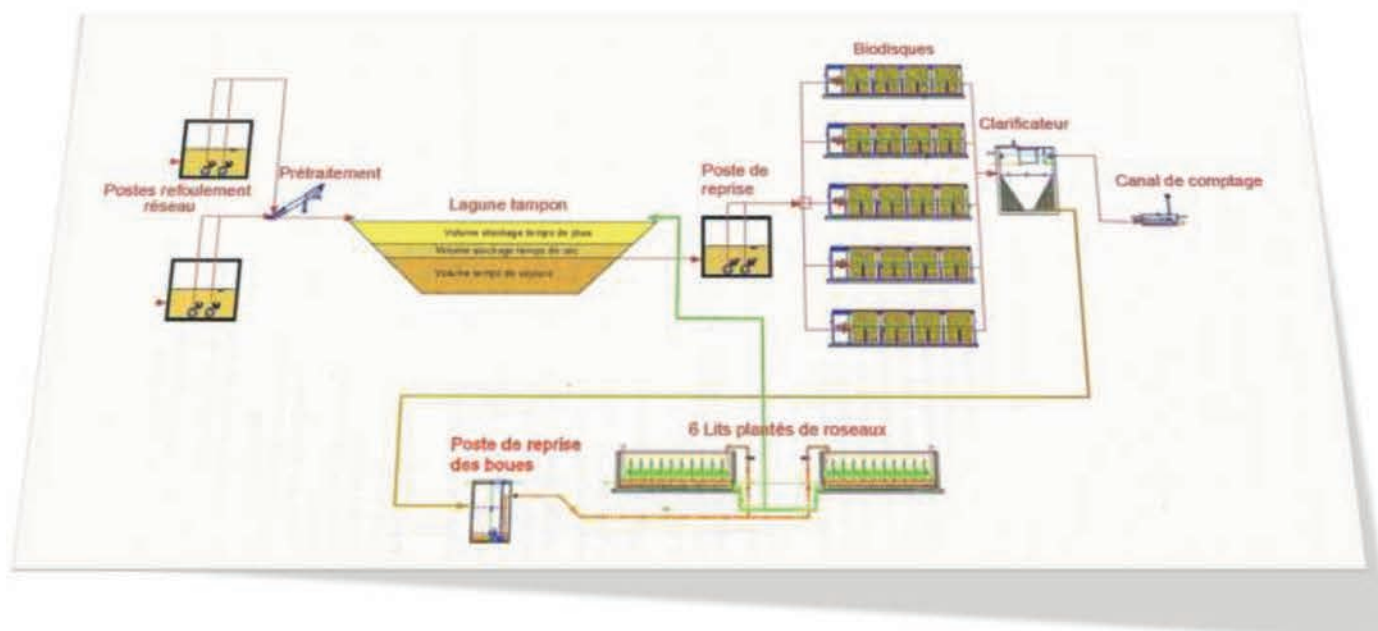


Deux autres sources importantes d'eaux pluviales parasites ont été également détectées, ce que nous explique Luc Desveaux : « L'une se situe en gros au niveau de la gare. C'est pour ça qu'on détourne toutes les eaux de ruissellement des parcelles à l'ouest de Bailleau-le-Pin, côté Ollé, vers la vallée d'Oisemont qui rejoint l'Eure au niveau de Spoir. Ça fait partie du chantier de la station. L'autre se situe à Hauville et va être beaucoup plus difficile à gérer. Quand il pleut beaucoup, les eaux des parcelles finissent par ruisseler sur la route en contrebas et s'engouffrent dans les déversoirs d'orage puis l'égout. Nous avons mandaté un cabinet pour l'étude d'un réseau séparatif. Dans un premier temps, seule la portion de la route venant de Meslay-le-Grenet jusqu'au croisement de la Rue de la Beaussière et cette dernière seront concernées. Les eaux pluviales iront directement à la vallée et les eaux usées à la station d'épuration. L'objectif, à moyen terme, suivant les finances, sera

aussi de faire la Petite Rue et de finir la Rue d'Hauville en séparatif ».



A cause de la situation géographique particulière de Bailleau-le-Pin, le réseau d'assainissement, d'une longueur de 9500 m, relève d'une conception quelque peu technique afin d'acheminer les effluents jusqu'à la station d'épuration : « A Bailleau, on a une particularité : on est sur une ligne de partage des eaux. On a à peu près 2/3 de notre territoire qui bascule sur le Loir et 1/3 qui bascule sur l'Eure », nous fait remarquer l'adjoint au maire. « C'est la Rue de Meslay-le-Grenet qui est la limite de partage des eaux. On a donc un gros problème de pente. Tout le bourg ancien s'écoule en gravitaire





jusqu'à un poste de relevage situé au bout du lotissement du Petit Orme. Il va permettre de remonter le niveau d'écoulement et donc la pente pour aller jusqu'à la station. En gravitaire, on était trop plat et les buses auraient été envasées rapidement. On a aussi un petit poste de relevage situé en bas de la Rue des Peupliers puisqu'au niveau de la

pente, on s'écoulait vers la Rue de Chartres. Il relève jusque dans l'égout, Rue de la Tuilerie, pour rejoindre le réseau du bourg. Enfin, on a le gros poste d'Hauville qui ramène tous les effluents de ce quartier directement à la station ».

Une étude a mis en évidence que, par temps de pluie, les débits des deux postes de

refoulement (postes de relevage) étaient insuffisants pour permettre le pompage des effluents. C'est pourquoi les deux pompes équipant chaque poste ont dû être remplacées par des pompes plus performantes, à vitesse variable.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION (Voir schéma ci-contre)

1 – Prétraitement

Les effluents provenant des postes de refoulement du Petit Orme et d'Hauville arrivent dans un dégrilleur automatique. Il permet de protéger l'ensemble des installations de l'accumulation de fibres, filasses et flottants de faibles dimensions.

2 – Lagune tampon

Les eaux usées sont ensuite déversées dans une lagune de 1750 m³ permettant de tamponner et stocker si nécessaire le sur-débit (eaux de pluies) entrant à la station d'épuration. Elle permet en outre de lisser le débit sur l'ensemble de la journée.

3 – Disques biologiques

Les boues liquides de la lagune tampon sont ensuite acheminées vers une batterie de 5 biodisques, le cœur du système d'épuration, grâce à la pompe du poste de reprise. Chaque réacteur biologique est constitué de plusieurs

disques minces partiellement immergés dans les eaux usées et montés sur un axe horizontal mis en rotation (3 à 5 tours/mn). Les micro-organismes responsables de la dégradation des effluents se fixent naturellement sur ces disques et forment un biofilm de quelques millimètres d'épaisseur. Grâce à sa rotation lente, ce biofilm capte l'oxygène pendant la phase émergée et se nourrit de la charge organique polluante en phase immergée. Dès qu'il dépasse une épaisseur de quelques millimètres, le biofilm (les boues) en excédent se détache et est entraîné vers le clarificateur. Le débit de traitement de ces 5 réacteurs biologiques est d'environ 25 m³/h.

4 – Clarificateur et canal de comptage

Le clarificateur assure la séparation entre l'eau traitée et les boues. Il permet de retenir le plus de matière en suspension possible par décantation. Les boues se déposent alors au fond de l'ouvrage tandis que l'effluent clarifié

(eau claire) rejoint le canal de comptage. Celui-ci permet de mesurer le débit de l'eau traitée qui regagne directement la vallée de la Malorne puis le Loir vers Alluyes, au terme d'un parcours d'une vingtaine de kilomètres.

5 – Lits plantés de roseaux

Les boues en provenance du clarificateur sont quant à elles réparties dans 6 lits par l'intermédiaire du poste de reprise des boues. Ces lits sont équipés d'une couche de graviers et d'une couche de sable reposant sur un plancher drainant. Cet ensemble sert de support aux roseaux qui vont permettre l'élimination d'une partie de l'eau contenue dans les boues et donc, de les déshydrater partiellement. L'autre partie est récupérée par le réseau de collecte des eaux drainées et renvoyée vers la lagune tampon pour recommencer un nouveau cycle de traitement.

La capacité de traitement de l'ancienne station avait été conçue pour 1000 EH* avec la possibilité d'une extension à 1500 EH, ce qui fut fait il y a une vingtaine d'années. En tenant compte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bailleau-le-Pin et donc de la croissance démographique à venir, la nouvelle station aura une capacité de traitement de 1650 EH extensible à 2150 EH. La surface de sa zone d'implantation sera plus que doublée.



De l'ancienne station, seules les deux lagunes sont conservées mais réaménagées avec la création de la nouvelle lagune tampon. Tous les autres équipements sont remplacés (biodisques) ou créés (clarificateur, lits de roseaux). Même la ligne d'alimentation électrique des installations a dû être redimensionnée !

Mais la conception de cette nouvelle station exigera un entretien plus pointu



qu'auparavant. Outre les contrôles et les relevés quotidiens effectués par les agents techniques de la commune, le faucardage des roseaux se fera une fois par an. Le curage des boues liquides de la lagune tampon devra être effectué à une fréquence n'excédant pas 8 ans. Quant aux boues des lits, elles pourront être stockées plusieurs années avant leur premier curage. Par la suite leur évacuation sera annuelle, par rotation d'1/4 des lits. « On est actuellement en train de regarder pour faire composter les boues dans le cadre de



leur valorisation agricole. Mélangées avec de la paille, des déchets verts et des déchets organiques, elles pourront être épandues dans les champs en respectant certaines conditions », ajoute Luc Desveaux qui conclut ainsi : « J'ai toujours été partisan de la valorisation agricole en considérant que c'est le cycle logique de la matière. C'est pour ça que les gens doivent être bien conscients que pour bien valoriser en agricole, il ne faudra pas mettre n'importe quoi à l'égout ».

A NOTER :

Le coût du projet de la nouvelle station d'épuration s'élève à environ 1 160 000 € HT auquel il faut ajouter le coût du détournement ouest des eaux de ruissellement s'élevant à 206 000 € HT. Elle devrait être mise en service en mars 2018.

Christian LAGOUTTE

*EH Équivalent Habitant : Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la quantité de matière organique rejetée par jour et par habitant.

Illustrations : 1-L'un des anciens biodisques ; 2- L'ancienne lagune ; 3-Les travaux de détournement ouest des eaux de ruissellement, route d'Ollé ; 4-Le schéma fonctionnel de la nouvelle station d'épuration ; 5-Les cinq nouveaux biodisques ; 6-Le clarificateur ; 7-Les lits de roseaux en construction.



Urbanisme

Nous publions les enregistrements d'urbanisme depuis la dernière parution du QuiSéTout :

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. LAUNAY Julien, 21 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme FLERCHINGER Agnès, 10 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. JOLY Philippe, 8 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. ARROUCHE, 12 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. RUVEL, 13 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme LEDAIN Sophie, 1 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. MAUFRAIS/Mme BOUSQUET, 25 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme BOURRELIER, 2 rue de la Borde Lotissement Petit Orme
- M. et Mme GODARD, 17 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. et Mme GAILLOT, 1 rue de la Borde Lotissement Petit Orme
- M. MARANDE, 23 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. MALAPART, 14 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. DESLANDES Rodolphe, 13 rue Beaufrancois Harville
Extension + garage
- M. THEBES Gaylord, 19 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme ROBERT Marine, 18 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. HEMERY Julien, 3 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. CADIOU Alban, 29 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme CAILLET Isabelle, 11 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. ESNAULT Patrick, 21 rue de Meslay Grenet Construction maison
- Mme BRIAIS Gaëlle, 4 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- Mme BENHAIM Audrey, 27 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. POIRRIER Fabien, 5 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme
- M. THIERRY Aurélien, 31 rue des Fredaines Lotissement Petit Orme

AUTORISATION DE TRAVAUX DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

BAILLY Hervé, 6 rue du Moulin Comptoir des minéraux

DEMANDE DE TRAVAUX

- VAZ-JOUBERT Jean Manuel/Coralie, 23 rue de Chartres
Aménagement local commercial
- BESNARD Gérard, 22 Bis rue de Meslay-le-Grenet - Portail et portillon
- BERNARD-JANNIN Antonin, 7 rue de l'Aiguillon, Montançon
Aménagement garage en pièce à vivre
- BERNAS Johan, 22 rue des Vitres - Abri de jardin
- DUMOUTIER Sébastien, 28 rue d'Hauville
Transformation garage en chambre et salle de bain
- FERRAN Gérard, 20 rue des Vitres - Véranda
- SCI SYLMINA, 41 rue du Petit Orme - Aménagement combles
- HERVE Stéphane, 10 rue de Puiseaux - Sas d'entrée
- LAGOUTTE Christian, 3 rue de la Chenaye, Harville - Clôture
- TIMBERT Jacques, 2 rue des Sorbiers - Extension habitation
- BERNAS Johan, 22 rue des Vitres - Aménagement combles
- MARNEUR Thierry, 12 rue de Meslay-le-Grenet - Fenêtre de toit



Maçonnerie - Carrelage

Couverture - Isolation - Rénovation

Tél. 02 37 25 40 18

17 bis, rue de l'église 28120 SANDARVILLE

SARL BOUDET

Entreprise Générale du Bâtiment-Génie Civil

3 Impasse de Bel Air
28120 BAILLEAU-LE-PIN

Tél:0237253334-0612465283
Fax:0237254261
sarl.boudet@sfr.fr



H.R.P. LE BIEN ETRE

M. Maillot

Tél. 02 37 26 76 78

hrp.lebienetre@orange.fr

Chauffage - Plomberie - Sanitaire
Entretien - Dépannage - Energies renouvelables



3 impasse du Bois Bellier 28190 Fontaine-la-Guyon

TERRASSEMENT
POUR TOUS RACCORDEMENTS
PRIVATIF - AMENAGEMENT



Patrick GRESELLE

2, rue de la Libération
28120 BAILLEAU LE PIN

Tél./Fax 02 37 25 46 43 - Port. 06 14 41 89 11



LE QUISÉTOU

Mars, c'est le mois du théâtre à Bailleau !

Le 03 mars 2018 : LE BAL



C'est un spectacle étonnant que présentera la "Boîte à Eux" de l'Amicale laïque de Lèves le samedi 3 mars 2018 à la salle des fêtes de Bailleau le Pin. En effet, par sa forme théâtrale, LE BAL se démarque totalement d'une pièce de théâtre classique. Sans dévoiler son originalité, sachez que l'action se déroule en totalité sur une piste de danse. Une piste de danse, témoin à la fois de la grande Histoire et de la "petite histoire" de chaque danseur. Et toujours on y séduit et toujours on y espère. Sur chaque musique, timidité, fanfaronnade, maladresse, suffisance, tendresse, se frôlent et s'embrassent pour construire un spectacle plein de fantaisie et d'humour.

Représentation à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin le samedi 3 mars à 20 h 30. (Adultes: 8 €, - de 16 ans : 5 €)

Le 17 mars 2018 : UNE CLINIQUE SOUS TENSION

L'équipe du théâtre «Les Troubadours de la joie» d'Arrou reviendra le 17 mars 2018 à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin vous faire rire et passer un agréable moment en interprétant une comédie policière et hospitalière d'Yvon Taburet : «Une clinique sous tension». Les troubadours nous ont déjà régales depuis plusieurs années comme ce fut le cas il y a 2 ans avec la pièce comique de Jérôme Dubois «L'héritage diabolique de Tata Odette» ou bien l'année dernière avec déjà une pièce d'Yvon Taburet : « Le Paradis c'est bien ici

Lors de la représentation de
« Le Paradis c'est bien ici »



Toute la troupe lors de l'ovation du public



Lors de la représentation de
« Le Paradis c'est bien ici »

Comme toujours avec la troupe «Les Troubadours de la joie», non seulement vous allez passer un agréable moment, mais en plus vous ferez une bonne action sachant que, comme les années précédentes, la recette de cette soirée sera remise à l'association AERAO, qui accompagne les patients du service Oncologie des Hôpitaux de Chartres.

*AERAO : Association d'Etude et de Recherche Appliquée en Oncologie

Représentation à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin
le samedi 17 mars à 20 h 30. (Entrée 6,50 €)

VENEZ NOMBREUX !!

Eric Massot



GILLES ET CLARISSE LAVALLÉE
Pharmaciens



Matériel Médical

Location Vente

Livraison et installation au domicile

Aide au maintien à domicile

Orthopédie agréée (45R28E1491)

Ceintures, corsets, bas et collants médicaux sur mesure

Podologie agréée (45R28E1491)

Semelles orthopédiques, chaussures thérapeutiques de série

21 rue de Chartres 28120 BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 37 48 - Fax 02 37 25 42 02

LE LUCKY

TABAC, PRESSE, LOTO, PMU



OUVERT
7J/7



21 grande rue

28120 BAILLEAU LE PIN

02 37 25 38 79

GARAGE



GARAGE ROYER
19 route d'Hauville
28120 BAILLEAU LE PIN

Tél. 02 37 25 37 41
Fax 02 37 25 34 59

• VENTE ET RÉPARATION
AUTO - MOTO TOUTES MARQUES

• MÉCANIQUE

• CARROSSERIE

• PEINTURE

SARL TPA TERRASSEMENT
TRANSPORTS - LOCATIONS

Tél : 02 37 26 52 73

Port : 06 88 97 77 90

06 25 65 31 99

Rd 921 route d'Illiers-Combray

28120 BAILLEAU-LE-PIN

tpa.terrassament@orange.fr



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal (extrait)

Les comptes rendus complets sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

Séance du 26 juin 2017

Sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire
Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yolande, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAUVÉAU Estelle à Mme ZDEBSKI Patricia, MM : AUTIN Jean Michel à M. GOIRAND Jean-Luc, DESVEAUX Luc à M. LOCHON Martial
A été nommé(e) secrétaire : Mme CORDONNIER Virginie

I. POINT TRAVAUX

- avenants médiathèque :

Monsieur Lochon donne l'état d'avancement des travaux de la médiathèque qui se déroule dans le planning annoncé. Il informe également que 3 avenants ont été signés :
- avenant pour remplacement des pannes et chevrons pour 4 484.06 € HT ;
- avenant pour remplacement du plancher pour bénéficier d'une zone de stockage pour 3 663.84 € HT ;
- avenant pour la suppression d'un plafond coupe-feu 1h au Rez-de-chaussée. Pour une moins-value de 2 084 € HT.
Monsieur Le Maire rappelle les différentes subventions reçues et demandées dans le cadre de l'opération réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque.

Monsieur LOCHON informe qu'il y a une possibilité de demander une aide auprès de la Communauté de communes "Entre Beauce et Perche" car il ne sera pas possible d'avoir les 30% prévus initialement auprès de la Région. Seul 57 000 € seront sollicités sur ce contrat pour privilégier des crédits vers la fibre optique. La Communauté de communes s'est engagée à apporter le complément sous forme de fonds de concours. Les conseillers municipaux chargent à l'unanimité le Maire de solliciter auprès de la Communauté de communes «Entre Beauce et Perche» une aide financière maximale de 92 759 € dans le cadre du fonds de concours.

Afin que la médiathèque puisse être gérée au mieux, Monsieur LOCHON demande aux membres du Conseil Municipal l'ouverture d'un poste d'un agent à hauteur de 12h/semaine. Un accord à l'unanimité lui a été donné.

- avenants station d'épuration :

Monsieur LOCHON annonce que les travaux de la station d'épuration ont commencé, à ce jour c'est la phase maçonnerie qui est en cours.

- Du fait du creusement des futures lagunes, un trop plein de terre est à évacuer. L'entreprise s'est engagée avec le chantier de la future déviation d'Illiers-Combray. Il se peut qu'une contribution soit demandée à la commune pour le transport.
- De plus, la nécessité de revoir la puissance électrique afin de faire fonctionner la future station aura également un coût (en cours d'étude) avec la pose d'un nouveau compteur.

- Monsieur LOCHON informe également les membres du Conseil, qu'il faudra prendre en compte l'évacuation des boues de l'ancienne station d'épuration.

- lotissement :

Monsieur le Maire annonce que les travaux du lotissement viennent de débuter, et que le maître d'œuvre (Géo-Infra) retenu par Nexity est le même que pour la 1ère tranche et pour les voiries (Eurovia) également. .

Les travaux du cheminement piéton sont bien avancés et le projet du City Stade est également en cours avec l'étude d'une installation d'une piste d'athlétisme autour.

- Rue d'Hauville :

A ce jour, les travaux sont en attente, car nous n'avons pas la réponse de Synelva pour l'enfouissement des réseaux. Une réponse est attendue au cours du mois de juillet.

De nombreux nids de poule ont été bouchés par les agents, et Monsieur LOCHON rappelle qu'ils sont toujours deux

agents suite à l'accident de service de l'un d'eux survenu en janvier.

Un renfort a été recruté pour une période de deux mois.

II. JEUX D'ENFANTS

Monsieur LOCHON Martial, Maire, souhaite que les membres du Conseil valident l'acquisition des jeux d'enfants :

Deux entreprises ont été sollicitées et ont répondu

HUSSON, PROLUDIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation d'effectuer l'acquisition des jeux d'enfants pour la somme de 20 206 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise HUSSON. Et charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût de l'acquisition HT	20 206 €
TVA	4 041 €
Coût TTC	24 247 €
Subvention	
DETR 2017	6 062 €
Récupération TVA	3 132 €
Total des aides	9 194 €
Charge commune	15 053 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière auprès de la CAF.

III. PROCÉDURE CIMETIÈRE

Monsieur LOCHON Martial, Maire, expose la nécessité de relever les sépultures dans le cimetière.

Quatre entreprises ont répondu :

PERCHE, DENEQUE, VAUX, COCHERY

Monsieur le Maire présente le tableau de l'analyse des offres fait par la commission. Il en ressort que l'entreprise Perche répond à tous les critères.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise PERCHE et donne l'autorisation de lancer la procédure pour relever les sépultures pour la somme de 50 000 € HT. Et charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût HT	50 000 €
TVA	10 000 €
Coût TTC	60 000 €
Subvention	
DETR 2017	15 000 €
Récupération TVA	7 750 €
Total des aides	22 750 €
Charge commune	37 250 €

IV. VOTE DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Foncier Agricole et Forestier chargée de la gestion financière des opérations, et selon l'article R133-3 du Code Rural qui fixe la composition du bureau, le Conseil Municipal doit désigner six propriétaires représentants autant que possible les intérêts en cause dans le périmètre.

Les membres du Conseil Municipal désignent à la majorité les personnes suivantes :

Benoist Laurent, Desveaux Luc, Levier Edouard, Desveaux Jean-Luc, Sergent Didier, Allard Dominique

Monsieur le Maire rappelle les différentes phases du remembrement et rapporte les informations au sujet de la suppression de la route de Pommeray. Le Conseil départemental a voté le maintien de cette route, en revanche, elle sera classée en C5 (cela correspond aux petites routes qui ne sont utilisées que par des engins agricoles et qui ne desservent pas d'habitations). Elles resteront départementales sans entretien.

V. RÉFLEXION SUR L'ÉOLIEN

Une nouvelle réflexion est demandée au Conseil Municipal après plusieurs avis émis déjà par le passé.

Quel est l'intérêt sachant que le Préfet de région a seul la compétence en la matière.

Le Conseil Municipal à la majorité est pour une ressource éolienne mais faite de façon raisonnée et contrôlée. Les membres du Conseil sont contre un programme éolien anarchique.

VI. FPIC

Monsieur LOCHON informe que la commune de Bailleau-le-Pin va recevoir un Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) comme l'année 2016 et recevra la somme de 31 031€.

VII. MISSION AVENIR JEUNES

Monsieur LOCHON laisse la parole à Madame MURY.

Madame MURY rappelle que la Mission Avenir Jeune est la prise en charge de nos jeunes en échec scolaire et cela leur permet d'obtenir un accès à l'emploi et d'avoir toutes les aides dans leurs futures démarches.

Lorsqu'il y a eu la fusion entre les deux Communautés de communes, Madame MURY n'a reçu aucun mandat pour siéger aux conseils de la Mission Avenir Jeunes car la Communauté de communes "Entre Beauce et Perche" n'a pas retenue à ce jour cette compétence.

Afin qu'un suivi et une permanence puisse se poursuivre sa mission auprès des jeunes de Bailleau, il est nécessaire que la commune de Bailleau-le-Pin adhère et le coût de cette adhésion est de 0.90€/habitant.

Les membres du Conseil Municipal votent à la majorité l'adhésion à la Mission Avenir Jeunes.

VIII. RÉGULARISATION TEMPS DE TRAVAIL

Suite au départ de Madame RENVOIZE, Madame FASSOT Isabelle avait été recrutée au poste de secrétaire de Mairie en tant que Rédacteur au 33/35ème depuis le 28 Juillet 2015. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la régularisation de ce temps de travail.

Monsieur LOCHON annonce le départ de la collectivité de Madame FASSOT Isabelle vers une autre collectivité hors du département.

Le recrutement est lancé sur ce poste à raison de 33h/semaine.

IX. VENTE PARQUET

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à vendre le parquet d'occasion d'une valeur de 400 € et remercie Monsieur DESVEAUX pour son implication.

X. POINT COM/COM

Les informations sur la Communauté de communes "Entre Beauce et Perche" ont été transmises tout au long de la séance du Conseil Municipal de ce jour.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOCHON informe que nous avons eu un contrôle inopiné de la part de la Trésorière principale sur la tenue des Régies et celles-ci ont reçues un rapport favorable.

Concernant les Régies, Monsieur LOCHON informe que la Régie Pêche est désormais clôturée car inusitée depuis plusieurs années.

Monsieur LOCHON informe qu'une campagne de recensement va être mise en place dès l'année 2018, nous sommes en attente de connaître le nombre d'agents recenseurs du fait que beaucoup de formulaires pourront être remplis via internet.

Monsieur LOCHON annonce qu'une inauguration du parc Herblot aura lieu le 14 juillet en présence de certains membres de la famille.

XII. TOUR DE TABLE

Monsieur LAGOUTTE rapporte qu'en distribuant le Quisétoù, la rue des chapitres était en mauvais état, du fait des racines des arbres et du fait que les herbes commencent à prendre possession de la rue.

Afin de traiter les herbes, cela devient compliqué du fait de la non-utilisation des produits phytosanitaires ("zéro-phyto").

Monsieur SABATHIER demande si nous avons des panneaux de « vigilance citoyenne » et Monsieur le Maire répond par l'affirmative, les agents les poseront aux différentes entrées du bourg.

Monsieur MASSOT annonce une commission des Associations le vendredi 30 Juin.



Séance du 9 Octobre 2017

Sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial Maire

Présents : Monsieur LOCHON Martial, Maire, Mesdames et Messieurs : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, LAGOUTTE Christian, MASSOT Eric, SABBATHIER Jérôme
Absents excusés : Messieurs HENRIETTE Rodolphe, MAILLOT Yoland
Monsieur AUTIN Jean Michel a donné pouvoir à M. LOCHON
Secrétaire de séance : Mme CHAUVEAU Estelle
Monsieur le Maire prend parole et présente aux membres présents
Mme Volanirina ANDRIAMANALINA, la nouvelle secrétaire de Mairie.

I - AVENANT STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire explique que lors du marché initial, il n'était pas tenu en compte l'approfondissement du réseau lié à une modification de la cote fil d'eau du regard de départ. D'où l'augmentation du montant initialement prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après :
"Construction d'une nouvelle station d'épuration et déconnexion des eaux de drainage" :
Lot n°1 : déconnexion des eaux de drainage

Attributaire: entreprise CHARLES TRAVAUX
26, rue Marceau – 28240 BELHOMERT

- Marché initial notifié le 03/02/2017 pour un montant de 186 677,20 € HT
- Avenant n° 1 pour un montant de 19 419,36 € HT
Soit un nouveau montant du marché de 206 096,56 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

II - OUVERTURE "LIGNE TRÉSORERIE"

Monsieur le Maire rappelle que les paiements des travaux sont en cours. Par contre l'encaissement des subventions correspondantes est décalé. Pour combler ce décalage, il propose l'ouverture de ligne de trésorerie.

M. le Maire explique que la commune a commencé à mandater certains travaux, en attendant les versements de subventions accordées par différents organismes. Il propose l'ouverture de ligne de trésorerie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITE.

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée "ligne de trésorerie interactive" d'un montant maximum de 700 000 €.

III - POINT TRAVAUX

- médiathèque :

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux depuis la dernière réunion du conseil

- jeux d'enfants :

Monsieur le Maire annonce la réception de fin de travaux. Monsieur Massot demande pourquoi il n'y a pas de sol souple sur cette aire?

Madame Mury répond que c'est parce qu'il y a de la pelouse tout autour et que l'espace "jeux" n'est pas fermé.

- cimetière :

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous avec le prestataire. Il informe que la porte de l'ossuaire sera agrandie ainsi que le réaménagement du jardin du souvenir d'ici la fin de l'année.

La reprise des tombes abandonnées se poursuivra en 2018.

- rue d'Hauville et de la Beaussière :

Le Maire informe qu'une convention avec la Communauté de communes précisera la compétence de chaque entité. Le

choix des candélabres a été fait lors d'un précédent conseil. Aujourd'hui ce dernier valide la couleur RAL 8016 comme celle des mobiliers du cœur du village.

RETROCESSION VOIRIE - lotissement "Hauville" :

Le projet d'un lotissement privé rue d'Hauville est en cours et les conseillers doivent se prononcer sur la rétrocession de la voirie à créer.

L'aménageur devra respecter le cahier des charges des différents prestataires de réseaux ainsi que la qualité d'exécution de la voirie.

A l'issue des travaux, la commune de Bailleau le Pin acceptera la rétrocession de la voirie commune de ce lotissement dans le domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

I. d'émettre un avis favorable à la rétrocession de voirie du lotissement "HAUVILLE".

II. d'adopter la dénomination du lotissement "Impasse des Grosseilliers"

III. de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

- lotissement Petit Orme :

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie sont terminés.

Discussion sur les dysfonctionnements des éclairages publics

DIA : Vu la délibération du 29 mai 2007 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que l'ensemble des terrains du "Petit Orme" dernière tranche soit dispensé de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) afin d'alléger les procédures administratives, compte tenu que la commune de Bailleau-le-Pin ne préemptera pas sur l'ensemble de ces terrains à construire.

Accord du Conseil Municipal A L'UNANIMITÉ.

IV - REMEMBREMENT

Enquête publique terminée,

Création de commission AFAP : Monsieur DESVEAUX est désigné comme Président de ladite association.

Le siège social de l'association est la mairie de Bailleau-le-Pin.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Guillaume comme secrétaire de cette association. Il précise qu'une convention sera établie entre la commune et l'association pour définir les détails de mise à disposition de Mme Guillaume.

V - PLU

INSTITUTION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES RAVALEMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, après concertation et après délibération A L'UNANIMITÉ

DECIDE dans un souci de préservation des paysages, de cohérence et d'homogénéité du territoire de rendre obligatoire la déclaration préalable pour les travaux de ravalement, sur l'ensemble du territoire communal.

INSTITUTION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES CLÔTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, après concertation et après délibération A L'UNANIMITÉ

DECIDE dans un souci de préservation des paysages, de cohérence et d'homogénéité du territoire, de rendre obligatoire la déclaration préalable pour les clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur MASSOT évoque la situation de certains administrés qui ont effectué des travaux sans avoir demandé les autorisations préalables.

VI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire expose :

La Communauté de communes entre Beauce et Perche, par délibération n°17-135 su Conseil communautaire du 3 juillet 2017, a décidé de modifier ses statuts pour indiquer qu'elle assure le transport des enfants du premier degré pour la commune de Mottereau ainsi que le transport scolaire pour les élèves à destination du collège Marcel Proust d'Illiers-Combray.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de communes Entre

Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ - se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en vue d'y intégrer, au sein des compétences facultatives, dans l'intitulé "Transports", la compétence : "transport scolaire des enfants du premier degré pour la commune de Mottereau à destination de l'école de rattachement ainsi que le transport scolaire pour les élèves à destination du collège Marcel Proust d'Illiers-Combray".

- approuve la nouvelle rédaction des statuts.

VII - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2017

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le FSL : Fonds de solidarité Logement (Conseil Départemental) qui intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant et s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, décide que soit versé au dit fonds : 56 logements X 3 € soit 168 €.

VIII - CRÉATION DE POSTES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade de 2 agents pour l'année 2017, il y lieu de créer des nouveaux emplois.

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Sur Proposition de Monsieur le Maire :

- le Conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ DECIDE de créer, à compter du 1er novembre 2017, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

DECIDE de créer, à compter du 1er novembre 2017, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 64.

IX - TOUR DE TABLE

Discussion sur le recrutement par le Rectorat d'un AVS.

Discussion sur les futures manifestations dans la commune (Halloween, fête du Beaujolais nouveau...).

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Porte-drapeaux

Lors des cérémonies, les drapeaux commencent à peser lourd. C'est pourquoi les anciens combattants et la municipalité sont à la recherche de quelques jeunes, garçon ou fille, homme ou femme, se sentant un peu de motivation pour ce service. Si vous vous sentez concernés par cette fonction honorifique nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.



Swing Danse



Swing Danse propose des cours de danses à deux, ROCK'N'ROLL et LINDY HOP, les jeudis, vendredis soir et samedis matin à la salle de danse de Bailleau-le-Pin. Ces cours s'adressent aux danseurs débutants comme aux danseurs plus expérimentés.

L'actualité de notre association pour cette saison avec trois dates à retenir :

* **STAGE DE ROCK'N BOOGIE – SAMEDI 13 JANVIER 2018 après-midi**, animé par Karim et Laurie de Boogie Connection Paris. UN EVENEMENT A NE PAS MANQUER pour tous les danseurs de rock'n'roll (inscription obligatoire).

* **STAGE "MAMA STEW" : samedi 3 février 2018 (14h – 16H30)**
L'occasion de découvrir le Swing à l'occasion de ce stage. Energique et originale, cette routine solo est très amusante à apprendre et à danser.

* **GRAND DINER DANSANT avec ORCHESTRE le samedi 7 AVRIL 2018** salle des fêtes de Bailleau-le-Pin. L'orchestre ARTAMUSE composé de 5 musiciens et une chanteuse professionnels animera le dîner avec répertoire varié 100 % live : variété française et internationale, rock, swing, danses de salon...

* **Infos sur www.swingdanse.asso.fr, par mail swingdanseassociation@gmail.com ou au 06.19.56.95.64.**

Les Fock's Percyés

Année 2017 avec un beau spectacle en juin mêlant Adolescents et Adultes, pour une deuxième année consécutive. 2018, le brevet des collèves étant pour cette année, nos chères têtes blondes se consacrent à leurs études, nous en profitons pour présenter en avril notre 1ère pièce de Théâtre Adultes.

C'est avec une immense joie que nous vous convions à venir nous encourager, lors de notre représentation les **20 et 21 avril 2018 à 20H30 à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin.**



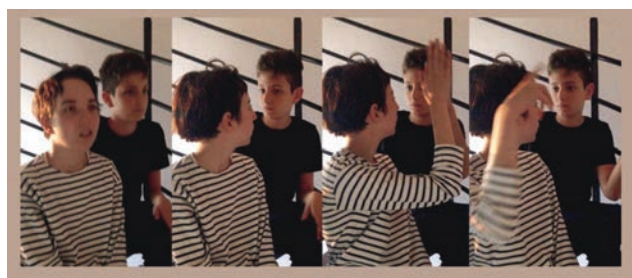
Le Berceau

Notre association propose des activités qui accompagnent petits et grands à découvrir la richesse du monde intérieur de chacun et à retrouver le chemin vers les ressources qui sont en nous.

« Je » d'enfant

Les mercredis de 10h à 10h50 pour les enfants de 5 à 7 ans et de 11h à 11h50 pour ceux de 8 à 11 ans, à la salle de danse. C'est un espace pour mettre en place des processus afin de trouver le calme, être attentif et se concentrer. On explore par la méditation, on développe la connaissance du fonctionnement du corps et on apprend à assurer la liberté de la respiration face aux émotions et dans le mouvement.

Venez découvrir et essayer avec votre enfant !



Atelier 1 lieu 1 temps pour prendre soin de soi

Un samedi par mois de 14h à 16h au dojo.

en 2018 : 13/01 - 10/02 - 17/03 - 07/04 - 12/05 - 09/06 - 07/07.

Ralentir... Observer,... identifier ses ressources, son potentiel... être conscient et jouer avec ses limitations... apaiser les mémoires inscrites dans le corps... construire des appuis assurés en soi pour libérer la respiration.

renseignements et inscriptions : Caroline Dugué 06 84 18 23 60

leberceau28@gmail.com - Retrouvez-nous sur Facebook !

La compagnie Arabesque



La compagnie Arabesque est une association d'apprentissage du modern jazz pour les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.

Notre professeur Melle BELNOUE Marjorie est titulaire du diplôme d'Etat pour cette pratique.

Nous donnons actuellement dix cours par semaine, répartis sur 3 jours pour 87 élèves.

Nous avons le plaisir d'avoir présenté un groupe de 11 élèves de 3ème et de 2nd au concours régional qui s'est déroulé le week-end du 1er avril 2017. Notre résultat fut la seconde place au niveau régional. Très bien pour une première !

Nous préparons notre gala annuel sur deux jours afin que chacun puisse venir en profiter au maximum, et que nos élèves en profitent également. **Il aura lieu le samedi 16 juin 2018 à 20h30 et le dimanche 17 juin à 15h à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin.**

Nous tenons à remercier les municipalités dont Bailleau-le-Pin qui nous soutiennent tout au long des années. Nous remercions également les parents et la directrice de l'école maternelle qui nous aident dans notre organisation (prise des photos, déroulement des cours, gala et inscriptions). Sans leur soutien, nous ne pourrions pas y arriver.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre la présidente au 06 89 70 42 84 de préférence le soir après 19 h.

La Présidente
Delphine CLERON

Collectif Danse

Les mercredis de 17h à 19h, jeunes à partir de 12 ans et adultes, à la salle de danse.

Lieu de partage intergénérationnel pour construire ensemble des projets en laissant s'épanouir son besoin de danser.

« Je considère comme gaspillé toute journée où je n'ai pas dansé »

F. Nietzsche



QST : Bonjour Alain le QST vient à votre rencontre. Après 2 ans d'activités sur Bailleau-le-Pin comment se porte le club TAEKWONDO ?

Le club se porte très bien merci. A notre création en 2015 nous étions 11, en 2016, 33 pour arriver aujourd'hui à un peu plus d'une quarantaine c'est une bonne évolution.



QST : Pourquoi être venu sur notre commune ?

A titre personnel je pratique le TAEKWONDO depuis 40 ans, j'étais responsable de la section TAEKWONDO à l'Association LESSCALE de Lucé depuis 1996. J'ai 5 enfants dont 4 qui pratiquent depuis leur plus jeune âge. Mon fils aîné Yoann qui est DIF 2ème dan a été vice-champion de France artistique et mon fils Audric qui est brevet d'Etat et DEJEPS, 4ème dan a été vice-champion de France espoirs 2008, troisième en 2010 et vice-champion de France universitaire en 2011. Il est aussi arbitre national. Mon plus jeune fils, ma fille et ma femme partagent et pratiquent aussi notre passion.

En 2015 j'ai passé une annonce pour nous implanter dans une nouvelle commune, Bailleau a répondu à nos attentes avec l'ouverture du nouveau dojo qui s'appelle d'ailleurs *un dojang* pour nous.

QST : Qu'est-ce que le TAEKWONDO ?

Le Taekwondo est un art martial coréen comprenant des techniques de pied et de bras, basé sur les déplacements et l'esquive. Les cours permettent d'apprendre la technique, le combat, l'artistique, le self défense, l'arbitrage. La section est très compétitive, mais permet aux débutants de s'insérer dans le groupe et de suivre selon ses propres moyens. Les cours sont donnés 2 fois par semaine sur Bailleau : 3h le mercredi après-midi et 2h le samedi matin par

Rencontre avec TKD2As



des professeurs de qualité et reconnu dans le milieu. Les adhérents y portent la tenue traditionnelle, le DOBOK, ainsi qu'un plastron et un casque pour le combat, casque qui peut changer selon les catégories d'âge.

QST : J'ai pu assister à un de vos entraînements. J'ai pu remarquer que vous aviez des participants de 7 à 77 ans comme on dit.

Oui, il n'y a pas d'âge pour pratiquer. Je dirais même de 5 à ... ans.

Notre effectif est presque équilibré, il y a 40% de filles et 60% de garçons.

Nous pratiquons un TAEKWONDO aussi bien de loisir que de compétition. Nous organisons les passages de grade, nous formons ceux qui souhaitent s'orienter vers l'arbitrage et surtout nous leur apprenons les règles et les mots utiles à la pratique de notre sport en coréen.

QST : Toute votre famille est investie dans le club, comment sont réparties les tâches ?

En tant que président je m'occupe de tout le côté administratif et mon fils AUDRIC gère les entraînements. Notre sport est un sport individuel, mais nous accordons beaucoup d'importance à instaurer une cohésion de groupe : c'est pour cela que tous les ans, la 2ème quinzaine de juillet, nous organisons un stage d'été. Nous partons avec une vingtaine de jeunes faire du camping en Bretagne. C'est l'occasion de resserrer les troupes et aussi de créer de belles affinités. Ils en gardent de très bons souvenirs partagés comme les fêtes médiévales, l'escalade au fort de Bertheaume ou le parc d'attraction « les 3 Curés ». Les matinées, c'est footing et entraînement sur la plage, changement total de cadre !

QST : Audric, c'est vous qui animez les cours sur Bailleau, faisons connaissance.

Comme vous l'a dit mon père au départ c'est un peu une histoire de famille. J'ai commencé le TAEKWONDO à 5 ans. J'ai eu la chance de monter plusieurs fois sur le podium (3 fois vice-champion de France et une dizaine de fois 1er au régional). J'ai commencé à donner mes 1ers cours bénévolement à 16 ans puis j'ai passé le diplôme d'arbitre national et le brevet d'état.

Personnellement je suis sorti de la FAC de chimie en sachant que ma vocation se tournait vers l'éducation.



Après avoir été assistant d'éducation dans un collège, j'ai passé le concours de professeur des écoles pour aujourd'hui, enseigner en classe ULISSE. Les ULISSE accueillent des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'un établissement scolaire du second degré, d'une scolarisation adaptée.



QST : Que peut-on vous souhaitez pour 2018 ?

De belles réussites et de belles médailles pour nos compétitions à venir.

QST : Bonne chance à tous alors et à bientôt.

Virginie Cordonnier



Recensement du 1^{er} trimestre 2018

Le dernier recensement dans notre commune a eu lieu en 2013 et le prochain se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Les communes de - 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans et les communes de + 10 000 habitants sont recensées tous les ans, sur un échantillon de 8 % de la population (organisation et gestion de l'INSEE).

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.). Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population... Tous ces projets s'appuyant sur la connaissance de la population.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Pour Bailleau-le-Pin, les 3 agents recenseurs sont :



Mme Caroline DUGUE

Mme Michelle IZEL

M. Claude PICHON

Toutes les personnes vivant en France, qu'elles résident dans un logement, une maison de retraite, un internat, une habitation mobile, etc. sont concernées par le recensement.

Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Désormais, chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires du recensement par Internet, ce qui sera proposé de manière systématique par les agents recenseurs.

Sachez que les agents recenseurs sont recrutés et encadrés par la commune. Ils possèdent une carte tricolore avec leur photo et signée par le maire.

1) Si vous optez pour le recensement par Internet : l'agent recenseur vous remet les codes personnels d'accès aux formulaires en ligne,

2) Sinon l'agent recenseur vous remet tout simplement les formulaires à remplir, et passera (sur RDV) pour les récupérer sous quelques jours.

Sachez que le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L.). Vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E), seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif et fiscal. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Eric MASSOT

OSEZ AGIR...

Devenez sapeur-pompier volontaire



Le service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir (SDIS 28) recrute au centre d'intervention de BAILLEAU-LE-PIN

L'engagement citoyen est le fondement de l'organisation des secours en France. Il est une des conditions nécessaires qui permettent d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le département d'Eure-et-Loir compte moins de 2 000 sapeurs-pompiers volontaires. Ce n'est pas suffisant pour faire face aux plus de 26 000 demandes de secours annuelles.

Le secours est l'affaire de tous, d'autant plus dans des secteurs géographiques à faible densité urbaine.

Il repose avant tout sur la solidarité collective. Générosité, enthousiasme, sens des autres, sont les qualités qui caractérisent les sapeurs-pompiers volontaires. Ces hommes et ces femmes sont nos voisins, nos amis, nos collègues. Ils sont étudiants, artisans, employés d'une entreprise... Ils ont tous décidé d'enrichir leur vie en se mettant au service du secours de leurs concitoyens, de vivre une aventure humaine exceptionnelle qui leur permet de se dépasser en se mettant au service des autres, d'être membre à part entière d'une équipe dynamique et soudée, de vivre avec elle des moments uniques.

Alors, pourquoi pas vous ?

Vous avez envie d'agir, vous souhaitez aider vos concitoyens ? Alors devenez sapeur-pompier volontaire au SDIS 28.

Il vous suffit de :

- ✓ être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus,
- ✓ satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale,
- ✓ jouir de vos droits civiques,
- ✓ suivre une formation initiale.

Conventions de partenariat avec les employeurs
Je suis salarié(e). Est-ce que mon activité professionnelle peut être compatible avec un engagement de sapeur-pompier volontaire ?
Oui, des conventions peuvent être mises en place avec les employeurs.
Le SDIS 28 a d'ores et déjà signé des conventions avec des organisations d'employeurs privés, des chambres consulaires, l'association des maires et avec l'Éducation nationale, pour faciliter la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux missions de secours et leur formation.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou contactez la mission volontariat du SDIS 28.



Un contact n'engage à rien mais peut changer votre vie, et celle des autres. Alors n'hésitez plus, contactez le chef de centre d'intervention de BAILLEAU-LE-PIN : 1bailleau@sdis28.fr

ou la mission volontariat du SDIS 28 : mission-volontariat@sdis28.fr

Tél : 02 37 91 88 89

Nous vous attendons nombreux !




Prévention des déchets : réduisons les biodéchets !



Agir à la source : lutter contre le gaspillage alimentaire

Chacun d'entre nous jette 29 kg de nourriture par an dont 7 kg de produits encore emballés soit l'équivalent de 400 € de courses. Lutter contre le gaspillage, ce n'est pas moins manger, c'est mieux consommer et mieux manger. Voici quelques pistes pour moins gaspiller.

-  Avant de partir faire les courses, je rédige systématiquement la liste des produits dont j'ai besoin.
-  Je fais mes courses dans le bon ordre en finissant toujours par le frais puis le surgelé.
-  Avant d'acheter un produit, je m'assure de pouvoir le consommer dans les temps.
-  Dans le réfrigérateur et les placards, je range devant les aliments à consommer en priorité.
-  Je conserve les aliments entamés dans des boîtes hermétiques sur lesquelles je note la date de péremption.

Pour en savoir plus : casuffitlegachis.fr

-  Je congèle certains aliments pour allonger leur durée de vie et avant qu'ils ne soient périmés.
-  Je nettoie régulièrement le réfrigérateur pour éviter la prolifération de bactéries.
-  J'enlève du bac ou de la corbeille les fruits abîmés qui pourraient contaminer les autres.
-  Je cuisine les justes quantités en suivant les dosages indiqués sur les emballages ou les recettes.
-  S'il y a des restes, je les place au réfrigérateur pour les accommoder le lendemain.

8370



Réutiliser au jardin : pailler et composter vos biodéchets

Le paillage, facile à réaliser, est une solution idéale pour valoriser vos déchets du jardin.

Cela consiste à étaler les feuilles mortes, tontes de pelouse, produits de tailles broyés...au pied des plantations.

Le sol sera ainsi protégé et les plantes nourries naturellement. Attention, réaliser du paillis nécessite

un broyeur pour les gros branchages (une tondeuse suffit pour le reste).



Dans la nature, les matières organiques sont continuellement recyclées, décomposées par les organismes du sol (bactéries, champignons, vers...) en présence d'eau et d'oxygène pour former de l'humus. **Le compostage à la maison reproduit le cycle de la nature et consiste, de la même façon, à transformer les déchets de cuisine et du jardin en compost.** La décomposition est simplement accélérée du fait de la mise en tas et d'un brassage par l'homme, ce qui favorise la montée en température.

Les règles à respecter:

RÈGLE 1 : VARIER LES DÉCHETS

Pour obtenir une bonne décomposition, penser à mélanger les matières « vertes » et les matières « brunes »

Matières « brunes », riches en carbone, plutôt sèches et grossières, à décomposition lente

Tailles d'arbres, feuilles mortes, paille, sciure, coquille d'œuf, papier, carton...



Matières « vertes », riches en azote, plutôt humides, à décomposition rapide

Tontes, herbes, épluchures, marc de café, restes de repas...



RÈGLE 2 : SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Les décomposeurs ont besoin d'eau mais sans excès, au risque d'asphyxier le compost. En cas de sécheresse l'été, l'arrosage peut-être nécessaire.



RÈGLE 3 : AÉRER

Le mélange des matières permet l'aération naturelle et évite les odeurs. À chaque apport mélanger vos déchets avec la 1^{ère} couche à l'aide d'une griffe. Un brassage régulier est indispensable.



A quel endroit du jardin composter? Près de la maison, sur un terrain plat et désherbé afin de faciliter la circulation des organismes entre la terre et vos déchets (sol non bitumé). De préférence, choisir un endroit mi-ombragé et abrité du vent.

En savoir plus sur le site du SICTOM BBI : www.sictombbi.fr



La Communauté de communes « Entre Beauce et Perche » compétences et acteurs.



Par définition, une Communauté de communes (CdC) regroupe plusieurs communes d'un territoire défini. Elle a pour objet d'associer des communes pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Créée le 1er Janvier 2016, la Communauté de communes «Entre Beauce et Perche» est née de la fusion des intercommunalités des Pays de Combray et Courvilleois.

La Communauté de communes «Entre Beauce et Perche» regroupe, à ce jour, 35 communes :

Bailleau-le-Pin, Billancelles, Blandainville, Cernay, Charonville, Les Châtelliers-Notre-Dame, Chuisnes, Courville-sur-Eure, Épeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Le Favril, Fontaine-la-Guyon, Friaize, Francé, Illiers-Combray, Landelles, Luplanté, Magny, Marchéville, Méréglise, Montigny-le-Chartif, Mottereau, Orrouer, Pontgouin, Saint-Arnould-des-Bois, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Eman, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Lupercé, Sandarville, Le Thieulin, Vieuvicq, Villebon.

Ce territoire, d'une superficie de 438,5 km², rassemble 21 929 habitants.

LES ELUS ET LES AGENTS

Les élus et les agents qui composent la CdC «Entre Beauce et Perche» sont :

- Le Président : Monsieur Philippe Schmit, Maire de Le Thieulin.
- 1er Vice-président : Monsieur Bernard Puyenchet, Maire d'Illiers-Combray (Promotion du développement économique, mutualisation, réflexion nouvelle compétences).
- 2ème Vice-président : Monsieur Jacky Jaulneau, Maire de Chuisnes (Délégué à l'urbanisme, suivi SCOT et PLU).
- 3ème Vice-président : Monsieur Hervé Buisson, Maire de Courville-sur-Eure (Aménagement des zones économiques, assainissement).
- 4ème Vice-président : Monsieur Bruno Taranne, Maire d'Epeautrolles (Délégué à l'eau potable et interconnexion).

- 5ème Vice-président : Monsieur Martial Lochon, Maire de Bailleau-le-Pin (Aménagement de l'espace communautaire, suivi des contrats régionaux et départementaux et organisation territoriale de la santé).
- 6ème Vice-président : Madame Véronique Thiboust, Adjointe à la mairie de Fontaine-la-Guyon (Service «petite enfance, enfance, jeunesse», OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)).
- 7ème Vice-président : Monsieur Philippe Morelle, Maire de Vieuvicq, (Voiries, vallées, éoliennes et bâtiments communautaires).

Les Conseillers communautaires délégués sont :

- Délégué au Tourisme et vie culturelle : Madame Céline Lhuillery, Maire de Saint-Eman.
- Délégué aux transports scolaires : Monsieur Pierre Gigou, Maire de Les Châtelliers-Notre-Dame.
- Délégué à la communication : Monsieur John Billard, Maire de Le Favril.
- Suivi des Finances : Madame Marie-Claude François, Adjointe à la mairie d'Illiers-Combray.

49 agents travaillent pour la CdC (administratif, techniques, culturel, animation et RAM (relais assistante maternelle) sous la direction d'un DGS (Directeur général des services).



COMPETENCES

Le regroupement de ces communes a pour but de mutualiser les énergies. Les élus et les agents de notre CdC travaillent au développement du territoire avec différentes compétences :

Le développement économique :

La situation géographique de la CdC est propice à l'attractivité des entreprises. La sortie d'autoroute d'Illiers-Combray, inaugurée le 29 Juin 2015, est un atout indéniable pour séduire de nouveaux investisseurs. La CdC travaille à la création de zones d'activités et de structures d'accueil, comme l'hôtel d'entreprises à Illiers-Combray, afin d'attirer les entreprises et d'accroître l'offre d'emploi.

Développement du tourisme :

La CdC travaille à la mise en place d'actions afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de notre patrimoine. Par exemple, de nombreux touristes français et étrangers (Japon, Etats-Unis, Australie etc...) viennent découvrir, chaque année, les terres de Marcel Proust.

L'aménagement du territoire :

La Communauté de communes gère la production et la fourniture d'eau potable aux communes et syndicats.

Depuis le 1er Janvier 2017, la CdC instruit tout ou partie des actes d'urbanisme pour 29 communes de son territoire. Le service est composé de deux agents. Les principaux formulaires d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la CdC.

Depuis le 1er Janvier 2017, la CdC a pris en charge la compétence de la gestion de l'électricité et éclairage public avec la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte).

La gestion du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) est aussi une compétence de la CdC. Il dirige l'entretien, la réhabilitation et la mise en place des installations.

La CdC participe aussi à la réalisation d'équipements de proximité : maison de santé, gymnase, piscine, pôle enfance.



Service petite enfance, enfance et jeunesse :

Ce service a été créé par la CdC. Il regroupe les structures et tous les acteurs locaux afin d'atteindre différents objectifs.

Tout d'abord, il travaille à la mise en place de diverses activités d'éveil et pédagogiques afin d'assurer la réussite éducative de tous les enfants de notre territoire.

Ce service travaille également à l'intégration des enfants dans leur environnement pour l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté (activité culturelle, éducation à l'environnement, échanges avec d'autres jeunes).

Pour la petite enfance, des modes de garde sont proposés pour permettre aux familles d'évoluer dans un cadre agréable afin de concilier vie professionnelle et personnelle.

Service aux habitants

La CdC « Entre Beauce et Perche », gère le transport des élèves des maternelles et des primaires de certaines communes de son territoire. Des informations sur les communes concernées et les divers circuits sont disponibles sur le site internet de la CdC.

La mise en place de maisons de santé est conduite par la CdC ; par exemple, la maison de santé pluridisciplinaire à Courville-sur-Eure.

Au niveau culturel, des médiathèques sont implantées sur notre territoire afin d'apporter tout le savoir aux plus jeunes et moins jeunes de notre secteur.

Pour tout besoin et informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes «Entre Beauce et Perche» par email :

contact@entrebeauceetperche.fr

Jérôme SABATHIER

MAHE
PAYSAGE Frères
Artisans paysagistes
Conception et réalisation de vos extérieurs
Société agréée aide à la personne
50 % de crédit d'impôts

Création – Entretien – Elagage
06-58-42-66-79
28120 BAILLEAU LE PIN



Nous publions les enregistrements d'État civil depuis la dernière parution du QuiSéTout :

BONJOUR LA VIE...

Melvin DULEU

Né le 03 juillet 2017 à Le Coudray, fils de Cédric Duleu et de Priscillia Vernault, domiciliés 12 rue de Belleville

Célian DAVIGNON

Né le 10 juillet 2017 à Le Coudray, fils de Christophe Davignon et de Sabrina Haye, domiciliés 16 ter rue de Beauce

Paul RICHEL

Né le 27 juillet 2017 à Le Coudray, fils de Julien Richet et de Maureen Coudray, domiciliés 8 rue Pasteur

Ruben LEMIERE

Né le 24 août 2017 à Le Coudray, fils de Johann Lemièrre et de Emilie Porcher, domiciliés 18 rue des Peupliers

Azily DUBOIS

Née le 30 août 2017 à Le Coudray, fille de Anthony Dubois et de Morgane Drouère, domiciliés 13 rue Saint Chéron, Pommeray

Zoëy VERNAULT PINTO

Née le 22 septembre 2017 à Le Coudray, fille de Wilfried Vernault et de Kelly Pinto, domiciliés 02 allée de la Doyennerie

Nesta FELIX

Né le 22 septembre 2017 à Le Coudray, fils de Jérémy Félix et de Stéphanie Boutet, domiciliés 01 rue des Chapitres, Harville

Loane HERVE GAVET

Née le 06 octobre 2017 à Le Coudray, fille de Tanguy Hervé et de Laetitia Gavet, domiciliés 04 allée des Chèvres Courtes

Maé AUBERT

Né le 11 novembre 2017 à Le Coudray, fils de Tony Aubert et de Aurélie Plé, domiciliés 13 rue d'Hauville

Alice MARCO

Née le 25 novembre 2017 à Le Coudray, fille de Julien Marco et de Stéphanie Guyard, domiciliés 24 rue des Vitres



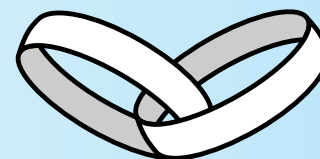
LA VOIE NUPTIALE

Damien DUCHATEL domicilié 05 rue du 11 novembre et Priscillia LAURET

domiciliée 19 rue Pannard à Courville-sur-Eure, en date du 17 juin 2017

Xavier AUBRY et Josiane PIZETTE domiciliés 12 rue d'Illiers, en date du 09 septembre 2017

Didier CHERDO et Christine PONTHEUX domiciliés 05 rue d'Hauville, en date du 16 septembre 2017



ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Josiane MARCHAND veuve BOULAY

Domiciliée 10 rue de la Tuilerie, décédée le 11 juin 2017 à l'âge de 82 ans

Fernand LALLEMAND

Domicilié 10 rue des Peupliers, décédé le 18 juin 2017 à l'âge de 91 ans

Suzanne PERTHUIS veuve CHOISNARD

Ancienne habitante de Bailleau-le-Pin, décédée le 19 juin 2017 à l'âge de 94 ans

Jeannine GOUAUX veuve FOURREAU

Ancienne habitante de Bailleau-le-Pin, décédée le 09 novembre 2017 à l'âge de 89 ans

Bernadette VOVELLE épouse QUENTIN

Domiciliée 08 rue des Érables, décédée le 22 novembre 2017 à l'âge de 72 ans

David AMBROISE

Domicilié 06 impasse des Bruyères, décédé le 24 novembre 2017 à l'âge de 47 ans





BAILLEAU LE PIN /45

LE PETIT ORME

VOTRE TERRAIN À BÂTIR
À PARTIR DE 47 900 €*

- > 29 terrains à bâtir (tranche 2)
- > De 486 à 631 m²
- > 100 % viabilisés
- > Libres de constructeurs



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

02 38 56 97 97



SNC Forêt Coteau - HCS Pin - 11, rue de l'orme - 44100 Le Petit Orme - 2004 Page Coteau 05
 SNC au capital de 5 100 000 € - Dans la limite des actions disponibles - Adresse : 10, rue de l'orme - 44100 Le Petit Orme - www.grati.fr

BAILLEAU LE-PIN

02 37 25 49 86

Intermarché

contact



+ CONVIVIAL + MODERNE + SPACIEUX

Votre magasin de proximité vous offre **+ DE CHOIX**

HORAIRES

Lundi à vendredi

9h00 - 12h30

14h30 - 19h30

Samedi

9h00 - 19h30

sans interruption

Dimanche

09h00 - 12h15



Votre magasin accepte les titres restaurant



leDRIVE Intermarché